

Propositions de « RQ » sur la convention avec le CEREMA

En novembre dernier, nous avons approuvé la déclaration du Conseil Municipal d'intégrer **l'urgence climatique et sociale** dans les politiques publiques de la Ville.

Nous partageons la volonté de la Ville, dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 30, d'**expérimenter une démarche de résilience inclusive et participative** avec l'appui du CEREMA de Lyon et en lien avec les réflexions de la DREAL de Bourgogne Franche Comté, démarche qui vise à associer l'ensemble des citoyen·ne·s. Nous pensons, en effet, que la participation active des habitant·e·s de notre commune est une condition majeure pour la réussite de cette démarche. Nous devons nous en saisir pour innover en matière de démocratie participative.

La convention qui nous est proposée nous convient pour l'essentiel, mais suscite de notre part quelques interrogations et suggestions concernant le pilotage et le suivi de la démarche dans l'annexe 1 : « Déroulement de l'expérimentation et planning prévisionnel ».

L'idée d'une gouvernance partagée au sein d'un comité d'animation élargi à plusieurs structures sociales et éducatives de la ville, on pourrait ajouter environnementales, nous paraît de bon sens. Mais nous saisissons mal le rôle de comité d'animation « miroir » qu'on propose au Conseil Municipal pour « s'assurer de la cohérence et d'un portage partagé et pérenne de la démarche ». Nous pensons que le Conseil Municipal doit, dans ce comité d'animation, jouer pleinement son rôle **en y incluant la pluralité politique qui le compose**. Sinon le risque est de le voir réduit à un rôle d'enregistrement de décisions auxquelles il n'aura pas vraiment participé.

Concernant le déroulement et le pilotage de la convention (article 3.3), il est prévu que « les parties se réunissent pour partager et valider les résultats intermédiaires et finaux ». Ici la question se pose de **savoir qui validera**. Le Conseil Municipal ? Le Comité d'animation ? Le comité de suivi prévu à l'article 4 de la convention ? Au titre de la gouvernance partagée clairement exprimée dans ce projet, nous souhaitons d'ailleurs que les différents groupes du Conseil Municipal **soient associés aux réunions** de ce comité de suivi.

Puisque l'ensemble du Conseil Municipal partage cette volonté de répondre à l'urgence climatique et sociale au niveau de notre ville, il serait dommage que la diversité politique du conseil ne trouve pas toute sa place dans cette phase de préparation et d'élaboration de l'agenda 30.